

NOMINATIONS

■ **DDCS des Côtes d'Armor:** Xavier Marchand, inspecteur hors classe de la jeunesse et des sports, est nommé directeur départemental adjoint de la cohésion sociale des Côtes-d'Armor à compter du 1^{er} août 2018.

■ **DDCS de la Vendée:** Meidhi Vermeulen, inspecteur hors classe de la jeunesse et des sports, est nommé directeur départemental adjoint de la cohésion sociale de la Vendée à compter du 12 août 2018.

■ **DDT du Cantal:** Mario Charrière (ICPEF), est nommé directeur départemental des territoires du Cantal à compter du 20 août 2018.

■ **DDCS d'Eure et Loir:** Thierry Place (ICSPV), est nommé directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir à compter du 20 août 2018.

■ **DDTM de Charente-Maritime:** Christophe Manson, attaché d'administration hors classe, est nommé directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de Charente-Maritime à compter du 21 août 2018.

■ **DDCS de l'Isère:** Corinne Gautherin, attachée d'administration hors classe, est nommée directrice départementale de la cohésion sociale de l'Isère à compter du 27 août 2018.

■ **DDPP de l'Essonne:** Éric Dumoulin (IGSPV), est nommé directeur départemental de la protection des populations de l'Essonne à compter du 1^{er} septembre 2018.

■ **DDPP de l'Indre:** Philippe Foury, administrateur territorial, est nommé directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Indre à compter du 1^{er} septembre 2018.

■ **DDPP des Alpes de Haute Provence:** Pascal Nappay, attaché d'administration hors classe de l'État, est nommé directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations des Alpes-de-Haute-Provence à compter du 1^{er} septembre 2018.

■ **DDT de la Haute-Saône:** Hugues Sory (ICPEF), est nommé directeur départemental adjoint des territoires de la Haute-Saône à compter du 1^{er} septembre 2018.

■ **DDPP des Yvelines:** Céline Gerster (ICSPV) est nommée directrice départementale adjointe de la protection des populations des Yvelines à compter du 3 septembre 2018.

■ **DDPP de Paris:** Gilles Ruaud, directeur départemental de 1^{ère} classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, est nommé directeur départemental de la protection des populations de Paris à compter du 3 septembre 2018.

■ **DDCS du Val-de-Marne:** Myriam Savio, attachée principale d'administration, est nommée directrice départementale adjointe de la cohésion sociale du Val-de-Marne à compter du 3 septembre 2018.

pas perturber l'activité d'une ville », ainsi que la gestion des eaux pluviales, « un défi important dans les zones urbaines : près d'1 milliard d'euros d'aides pourront y être consacrés ».

Un tarif social de l'eau, fonctionnant sur un modèle similaire à celui de l'énergie, sera instauré. Une cinquantaine de collectivités l'avaient expérimenté, le gouvernement va le généraliser. Le dispositif pourrait entrer en vigueur dès 2019.

Pour renforcer l'ingénierie publique, le gouvernement envisage enfin de mettre en place un accompagnement par l'inter-

médiaire des agences. Il pourra prendre plusieurs formes : assistance à maîtrise d'ouvrage, marchés cadres avec des bureaux d'études, constitution de groupements de commandes. « L'idée, est de ne pas laisser une équipe municipale seule face à des décisions aux conséquences parfois très lourdes » a indiqué Édouard Philippe.

En revanche, le prélèvement de Bercy sur le budget des agences demeure. « Les agences, comme tous les autres organes ou opérateurs publics, doivent prendre leur part dans l'objectif de maîtrise de la dépense

publique et de baisse de la pression fiscale » a souligné le Premier Ministre qui souhaite recentrer leurs interventions autour de la solidarité territoriale, notamment vis-à-vis des territoires ruraux et autour de l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité. « Les agences vont donc évoluer de manière progressive, d'une logique de "mutuelle de l'eau" à une logique d'opérateur, ce qui va impliquer de faire des choix dans l'attribution de certaines aides qui ne seront plus automatiques » a-t-il indiqué. ■

Politique de l'eau et de la biodiversité : un rapport pointe "un ensemble dépourvu de cohérence"

Le rapport émanant du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et de l'inspection générale des finances (IGF) relatif aux opérateurs de l'eau et de la biodiversité, rendu public au mois de juillet dernier, dresse un état des lieux du cadre dans lequel sont conduites les politiques de l'eau et de la biodiversité. Il préconise un retour aux fondamentaux et une priorisation des objectifs de manière à garantir une adéquation entre les missions et les moyens. Un recentrage progressif des interventions sur les actions en faveur du grand cycle de l'eau, du milieu marin et de la biodiversité et une évolution du système des redevances des agences figurent parmi les principales préconisations.

Le rapport constate en premier lieu que les politiques de l'eau et de la biodiversité, bien que pilotées depuis 10 ans par une même direction d'administration centrale, se sont construites par juxtaposition et accumulation d'objectifs, sans se poser la



A court terme, c'est-à-dire dans le cadre de la mise en œuvre des 11^{èmes} programmes d'intervention (2019-2024), le rapport préconise de recentrer les interventions des agences là où elles sont les plus efficaces. Ce qui doit conduire à relever les seuils d'intervention, à accroître la sélectivité des aides et à en arrêter certaines.

question de l'adéquation des missions et des moyens et sans vision globale. « Les contraintes budgétaires sont ainsi devenues les véritables déterminants de ces politiques » indiquent les rapporteurs. Au total, pas moins de 20 établissements publics (6 agences de l'eau, 10 établissements publics de parcs nationaux, l'AFB, l'ONCFS, l'EPMP et le CELRL) sont chargés de la mise en œuvre de la politique de l'eau et de la biodiversité, aux côtés des services déconcentrés de l'État. Résultat, « Les politiques de l'eau et de la biodiversité, qui

ne sont que juxtaposées, forment un ensemble dépourvu de cohérence » indique le document.

Le rapport procède ensuite à une analyse des financements et des interventions des agences de l'eau. À court terme, c'est-à-dire dans le cadre de la mise en œuvre des 11^{èmes} programmes d'intervention (2019-2024), il préconise de recentrer les interventions des agences là où elles sont les plus efficaces. Ce qui doit conduire à relever les seuils d'intervention, à accroître la sélectivité des aides et à en arrêter certaines. Sont notamment visés l'assainissement



Kiépure

NOTRE vocation VOTRE micro-station

VOTRE PARTENAIRE LOCAL POUR L'ENTRETIEN ET LE DÉPANNAGE DE VOTRE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT

- ✓ Entretien et dépannage de micro-stations, filtres compacts et postes de relevage toute marque
- ✓ Sans engagement dans la durée pour l'utilisateur
- ✓ Outillé pour tout type de situation
- ✓ En partenariat avec des vidangeurs agréés



TÉL : +33 3 21 36 82 00
INFO@KIEPURE.FR

www.kiepure.fr

Jeune et dynamique, la société
Kiépure existe depuis 2012.

A ce jour, elle compte
9 collaborateurs



NOTRE FORCE :

- ✓ Diagnostic téléphonique
- ✓ Réactivité
- ✓ Satisfaction clientèle
- ✓ Réseau national de techniciens
- ✓ Devis gratuit
- ✓ Intervention 7 j / 7

SAS KIÉPURE - 245, Chemin du Blanc Pignon - 62132 FIENNES

■ **DRAF Bretagne**: Michel Stoumboff (IGPEF), est nommé directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bretagne à compter du 10 septembre 2018.

■ **DDTM des Côtes-d'Armor**: Michel Martineau a été nommé directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor à compter du 1^{er} septembre 2018.

■ **DDPP de l'Allier**: Gilles Nedelec, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Allier à compter du 1^{er} septembre 2018.

■ **MTES - Administration centrale**: Olivier David (ICM), est nommé chef du service du climat et de l'efficacité énergétique, au sein de la direction générale de l'énergie et du climat, à l'administration centrale du ministère de la transition écologique et solidaire à compter du 1^{er} septembre 2018.

■ **ARS Ile de France**: Aurélien Rousseau, maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommé directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018.

■ **VNF - DT de Strasbourg**: Marie-Céline Masson a pris ses fonctions de Directrice territoriale Strasbourg de Voies navigables de France (VNF) à compter du 1^{er} septembre 2018.

■ **DDT du Val d'Oise**: Nicolas Mourlon (ICPEF), est nommé directeur départemental des territoires du Val-d'Oise à compter du 10 septembre 2018.

■ **DDT du Cantal**: Emmanuel Tirtaine, attaché principal d'administration, est nommé directeur départemental adjoint des territoires du Cantal à compter du 10 septembre 2018.

■ **DDPP de la Lozère**: Jean-Michel Poirson (IGSPV), est nommé directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Lozère à compter du 15 septembre 2018.

■ **DDTM des Côtes-d'Armor**: Eric Hennion (IDTPE) est nommé directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor à compter du 17 septembre 2018.

■ **Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse**: François Rollin est le nouveau directeur de la délégation de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à Besançon, depuis le 1^{er} août 2018. Il succède à Laurent Tessier, aujourd'hui directeur de la Direction Départementale des Territoires de l'Eure.

■ **Ministère de la transition écologique - Cabinet**: Sont nommés au cabinet du ministre de la transition écologique et solidaire: Michèle Pappalardo, directrice du cabinet, Thibault Leclerc, chef de cabinet, Léo Cohen, conseiller spécial, chargé des affaires politiques, du Parlement et de la société civile, Léo Finkel, conseiller presse et communication, Xavier Ploquin, conseiller énergie, industrie, innovation.

non collectif et le financement des stations d'épuration au titre de la seule mise en conformité aux obligations réglementaires issues de la directive ERU. « Les aides à l'assainissement non collectif auxquelles les agences de l'eau prévoient de consacrer 140 M€ au XI^e programme, pourraient être arrêtées, au regard de leur faible efficacité du point de vue des enjeux environnementaux » précise le rapport.

À moyen terme, c'est-à-dire dans la perspective des 12^{èmes} programmes d'intervention, le rapport recommande de recentrer fortement les interventions des agences sur les actions de connaissance, de planification et de gouvernance, sur la solidarité territoriale dans le petit cycle de l'eau et sur les interventions en faveur du grand cycle, du milieu marin et de la biodiversité.

Les agences de l'eau, dont les aides financières relèvent aujourd'hui de trois logiques (financement d'opérations d'intérêt commun au bassin dans le grand cycle, financement de la solidarité urbain-rural dans le petit cycle et rôle de mutuelle des services d'eau et d'assainissement), cesseraient ainsi de

faire office de "mutuelle" pour les services d'eau potable et d'assainissement. Pour rendre ce recentrage plus acceptable et mieux utiliser l'outil fiscal, une réforme du système des redevances est envisagée.

Elle reposerait sur trois volets. Le premier concerne la rénovation de la redevance pour pollution domestique à laquelle serait associé un abandon définitif des primes épuratoires, dont l'efficacité n'est pas démontrée. Cette redevance, qui repose actuellement sur la facture d'eau, reposerait sur la quantité de pollution rejetée. Ça ne serait donc plus les consommateurs qui seraient taxés mais les stations d'épuration ou ceux qui rejettent une pollution, la redevance étant fonction du niveau de pollution rejetée.

Le deuxième volet concerne la mise en place d'une redevance assise sur les ventes d'engrais minéraux azotés et l'augmentation des taux de la redevance pour pollutions diffuses agricoles, probablement à hauteur d'environ 50 M€.

Le troisième volet touche à la diversification des ressources des agences par la création d'une redevance de solidarité entre les

territoires urbains et ruraux et d'une redevance directement liée à la biodiversité.

« Ce recentrage strict des interventions des agences de l'eau au 12^{ème} programme se justifie notamment, dans le principe, par le fait que le financement du renouvellement des équipements, dans le petit cycle, a vocation à être assuré, dans le cadre d'un service public industriel et commercial, par le consommateur d'eau, via le prix de l'eau, et non pas au travers d'interventions financières des agences » indique le document.

Le rapport se penche enfin sur une rationalisation éventuelle de l'organisation et du fonctionnement des nombreux opérateurs de l'eau et de la biodiversité. Cinq scénarios sont proposés, les rapporteurs précisant que la mise en cohérence des politiques de l'eau et de la biodiversité en constitue un préalable.

Le rapport « L'avenir des opérateurs de l'eau et de la biodiversité » est accessible à l'adresse: <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/l-avenir-des-operateurs-de-l-eau-et-de-la-a2615.html> ■

Services de l'eau et de l'assainissement : l'intercommunalité progresse

Le 7^{ème} rapport annuel de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement de l'AFB montre une nette augmentation du nombre d'EPCI à fiscalité propre compétents en eau et assainissement, ce qui traduit une anticipation de la mise en œuvre de la loi NOTRE.

Au 31 décembre 2015, 22.208 autorités organisatrices assuraient la gestion de 33.211 services d'eau potable ou d'assainissement selon le 7^{ème} rapport de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement de l'AFB. Si la

moitié seulement des communes ont transféré toutes leurs compétences, le cheminement vers l'intercommunalité progresse et traduit une anticipation des dispositions de la loi NOTRE qui fixe l'échéance de ce transfert au 1^{er} janvier 2026. Entre 2010 et 2015, 1.087 collectivités ont disparu (217 par an en moyenne) et 576 sont apparues (115 par an en moyenne). Globalement, le nombre de collectivités organisatrices diminue, dans la logique de progression de l'intercommunalité. Le taux de gestion intercommunale, qui traduit la proportion de communes ayant transféré

toutes leurs compétences eau et assainissement est évalué à 52,8 % en 2015, contre 51,6 % en 2014, 50,1 % pour 2013 et 49,2 % pour 2010.

Autre enseignement, le prix moyen TTC du service de l'eau et de l'assainissement s'élève à 4,04 €/m³ au 1^{er} janvier 2016 (contre 3,98 €/m³ en 2015, 3,92 €/m³ en 2014, et 3,85 €/m³ en 2013), pour une consommation de référence de 120 m³. Les deux composantes de ce prix recouvrent toutefois une forte variabilité: 80 % de la population bénéficie d'un prix de l'eau potable compris entre 1,57 €/m³ et 2,60 €/m³ et d'un prix de l'assainissement compris